

# Conditions générales de vente

## 1. A qui s'adressent nos activités ?

A toute personne, enfant, femme ou homme, âgée au minimum de 4 ans, sans limite d'âge supérieure. Vous devez remplir 6 conditions :

- Être en bonne condition physique. La personne inscrite atteste de sa bonne aptitude physique en adéquation à la pratique des sports nautiques.
- Savoir nager, c'est-à-dire être apte à s'immerger puis nager au moins 25 mètres sans reprendre pied (pour les stages jardin des mers, j'atteste que mon enfant n'a pas peur de l'eau et qu'il ne panique pas lors d'une immersion complète avec une aide à la flottabilité).
- Accepter les présentes conditions générales de vente.
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école de voile.
- Avoir dûment rempli le formulaire d'inscription
- Avoir réglé les montants liés à l'activité concernée

## 2. Comment s'inscrire ?

- En ligne : à l'adresse suivante [www.lesplates.fr](http://www.lesplates.fr)
- Par mail : en nous envoyant la fiche d'inscription (téléchargeable sur [www.lesplates.fr](http://www.lesplates.fr)), nous vous ferons parvenir un RIB qui vous permettra de régler par virement bancaire ;
- Par courrier postal : en nous retournant la fiche d'inscription (téléchargeable sur [www.lesplates.fr](http://www.lesplates.fr)) accompagnée de votre règlement, à l'adresse suivante :

Allée Léon Douzille, anse de Port Neuf, 17000 La Rochelle

- Sur place : En vous rendant à la Base nautique de Port Neuf, à l'adresse suivante : Allée Léon Douzille, anse de Port Neuf, 17000 La Rochelle

Dans tous les cas la réservation définitive est subordonnée à la réception de votre fiche d'inscription dûment complétée et du règlement complet.

## 3. Modalités de règlement

- Chèque à l'ordre de Association Les Plates (en précisant au dos le nom et prénom du stagiaire) ;
- Chèques Vacances ou Coupon Sport ;
- Espèces ;
- Virement bancaire (en précisant le nom du stagiaire, les dates du stage ainsi que le support) ;
- Paiement en ligne par carte bancaire<sup>1</sup>.

Pour un total à régler supérieur à 140 euros, vous avez la possibilité de faire des paiements échelonnés (par chèque uniquement), après accord préalable de l'association.

Une facture vous sera fournie sur demande.

---

<sup>1</sup> Pour le cas particulier des commandes à distance, nous vous rappelons que conformément à l'article L. 221-28 12° du code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux « prestations d'activités de loisirs qui doivent être fournies à une date ou à une période déterminée ».

## 4. Modalités d'annulation

### Annulation du fait du stagiaire :

- Plus de 60 jours avant la date du début des activités : une somme forfaitaire de 30€ est retenue sur les sommes versées au titre des frais de dossier.
- A partir du 59ème jour et jusqu'au 30ème jour : 50% de la somme versée seront retenus.
- A partir du 29ème jour: la totalité des sommes versées sera conservée. L'impossibilité d'effectuer tout ou partie de votre stage pour raisons personnelles ne donne droit à aucun remboursement ni remplacement ou indemnité.

La licence FFV ainsi que l'adhésion sont acquis dès la réception du paiement, et ne sont donc pas remboursables.

### Annulation du fait de l'Association Les Plates :

- Si nous sommes amenés à annuler une activité faute de participants (minimum de 4 inscrits par session), en cas de force majeure (autre que météorologique), ou en raison d'une avarie, le montant de l'inscription sera remboursé en totalité à l'exclusion de toute autre forme d'indemnité.
- Les horaires peuvent être soumis à des modifications ne donnant lieu à aucun remboursement ni indemnité.
- L'annulation de sorties sur l'eau pour raisons météorologiques ou arrêté municipal ne donne lieu à aucun remboursement, des cours théoriques ou activité de remplacement seront proposés.

## 5. Assurance

L'association les Plates souscrit à une assurance garantissant ses membres en responsabilité civile dans le cadre de ses activités, auprès de la société MAIF.

## 6. Licence fédérale

La licence FFVoile ou passeport voile est obligatoire pour tout stage de plus de deux jours. Si vous possédez déjà une licence enseignement FFV ou un passeport voile en cours de validité, merci de le préciser lors de votre inscription.

*Nous vous rappelons que la licence ou le passeport sont valables par année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).*

La licence annuelle et le passeport voile, vous donnent la possibilité de souscrire à des garanties d'assurance complémentaires, étendant l'assurance incluse dans notre offre. Ces garanties complémentaires sont à souscrire directement auprès du Groupe MDS au 01.58.22.28.00 - 1 rue de Vienne - 75008 PARIS

## 7. Vol, bris, ou perte de matériel personnel

L'association Les Plates décline toute responsabilité en cas de bris, perte ou vol de matériel personnel (bijoux, montre, lunettes, lentilles, appareil photo, jeux électroniques ...) durant le stage (aussi bien en navigation que dans les locaux). Des casiers individuels sont à votre disposition dans le couloir qui mène aux vestiaires.